

Communiqué de Presse
Projet de loi sur l'IVG à Monaco

12 mars 2025

Réaction du diocèse de Monaco à la proposition d'un projet de loi visant à élargir l'accès à l'IVG en Principauté.

L'archidiocèse de Monaco a bien noté le dépôt par le Conseil National de la proposition de loi n°267. En son temps, et préalablement, Mgr David avait accordé au média *Monaco Matin*, une longue interview, pour aborder le positionnement de l'Église catholique (<https://diocese.mc/actualite/ivg-interview-de-mgr-david-dans-monaco-matin>).

Ce sujet est grave. Il concerne l'ensemble de notre communauté : autant les femmes, les familles qui la constituent, que ses membres les plus faibles, dont l'enfant à naître. C'est un sujet dont les conséquences sociétales et institutionnelles sont inquiétantes à plus d'un titre.

Dans le cadre du respect de nos institutions et du processus législatif, il ne semble pas bienvenu d'en faire, aujourd'hui, par la voie des médias, un sujet de division ou de pression des consciences. C'est pourquoi, l'archevêché souhaite respecter le fonctionnement de nos institutions et ne pas interférer dans ce dossier délicat.

Par ailleurs, Mgr David et l'archevêché se tiennent à la disposition des interlocuteurs institutionnels, dans la mesure où ils le souhaiteraient, pour évoquer les très importantes difficultés que révèle ce texte de proposition de loi, aussi bien quant aux enseignements de la foi catholique, religion de notre État, que pour notre communauté nationale et sa cohésion.

Relation médias :
pour toute information complémentaire :
Service communication et évangélisation numérique
communication@diocese.mc
[\(+377\) 99 99 16 17](tel:+37799991617)